

l'Assemblée législative a assumé ses responsabilités. La Nouvelle-Écosse a adopté une excellente loi sur le crédit et l'Ontario publiait récemment un excellent rapport de son comité spécial. Ce qui est inquiétant, c'est que le gouvernement fédéral, qui devrait être en tête dans ce domaine, se trouve dépassé par les provinces qui ont déjà adopté des lois portant sur le crédit à la consommation. Nous discutons encore de l'affaire et il est d'importance primordiale que le comité reprenne son travail le plus tôt possible.

Je ne partage pas les sentiments de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales) au sujet de l'engagement d'experts pour le Comité. J'ai été nommé membre de ce comité sur le tard, l'an dernier, mais je conserve l'impression que le conseiller au service du Comité lui a été d'une extrême utilité. Bon nombre de témoins qui ont été entendus par le Comité se présentaient entourés d'une phalange d'experts, jusqu'à 12 ou 14 personnes y compris des comptables, des avocats, des économistes. Les membres du comité travaillaient ferme. Ils s'intéressaient vivement à la question, mais sans l'aide et les conseils des professionnels, plusieurs d'entre nous auraient été dépassés. Nombre de thèses défendues par les représentants de ceux qui se sont présentés devant le comité n'auraient pas été examinées avec autant de soin et de minutie.

J'espère qu'on permettra au gouvernement de voir à ce qu'un avocat-conseil et des comptables soient adjoints au comité. On avait dit qu'il en coûterait plus de \$8,000 pour obtenir les services de ces spécialistes, mais lorsque je pense aux millions de dollars qu'on soutire aux emprunteurs canadiens, la petite somme de \$8,000 semble être un prix bien modeste à payer par le contribuable canadien pour qu'on mette des experts à la disposition du comité.

J'aimerais présenter mes respects aux coprésidents, le ministre de l'Agriculture (M. Greene) et le sénateur Croll, et exprimer mon admiration pour le travail qu'ils ont accompli. Le sénateur Croll, en particulier, a fait un excellent travail en portant à l'attention du public la question du crédit à la consommation.

• (8.10 p.m.)

Avant de venir à la Chambre, je me souviens que le sénateur, pour une raison quelconque, m'avait envoyé le texte de certains discours qu'il avait prononcés à l'autre endroit. J'ai lu ces discours avec un vif intérêt.

Je me souviens des énormes difficultés qu'il éprouvées à l'autre endroit pour faire accepter la seule idée que le Parlement du Canada devrait étudier la question du crédit à la consommation. Je pense qu'il a fait une lutte admirable à l'autre endroit et qu'il a été un excellent président du comité du crédit à la consommation. Les membres de notre parti aimeraient lui dire combien ils apprécient l'effort qu'il a fourni et exprimer l'espoir qu'il demeurera président du comité.

Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance de mesures législatives sur le crédit à la consommation. Nos problèmes sociaux tiennent en grande partie à l'abus de ce crédit. Plus tôt le gouvernement tentera de corriger l'abus, plus vite seront réglés certains des problèmes. Des gens sont dans un état de pauvreté perpétuelle à cause d'annonces, de réclames trompeuses et de falsifications sinon préméditées, du moins implicites.

Selon moi, le gouvernement doit prendre là des mesures rigoureuses et concrètes. A tout le moins, chaque contrat de crédit conclu au Canada devrait à l'avenir renfermer une déclaration d'intérêt simple que tout le monde puisse comprendre. Il serait peut-être préférable, comme certains le soutiennent, d'y exprimer l'intérêt en dollars et en cents.

Je tiens à appuyer les membres de mon parti qui ont présenté des bills en vue d'établir au Canada un taux maximum d'intérêt. L'intérêt en soi est légitime, mais il cesse de l'être lorsqu'il en coûte 30, 35 ou 40 p. 100 pour obtenir du crédit. Il faudrait interdire ces taux élevés. De tels frais ne sont raisonnables en aucune circonstance. Il faut en venir à empêcher les gens et les familles de céder aux pressions qui, autour d'eux, les poussent à emprunter. Je termine en exprimant l'espoir que le comité recevra tous les conseils qu'il lui faut et que le gouvernement n'hésitera pas à faire représenter la population canadienne par les meilleurs spécialistes.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, souscrivons avec empressement à la formation de ce comité qui enquêtera et étudiera le problème du crédit au consommateur.

Déjà ce comité, au cours de la session précédente, a tenu plusieurs séances où des personnages, des représentants de différents corps financiers du pays sont venus témoigner, afin de faire connaître ce problème et offrir des solutions à y apporter.

[Revised M.]